



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 2 février 2017
Convocation des conseillers :
le 2 février 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 février 2017

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Daniel Codello, Echevins, Pierre-Marc Knaff, Andre Zwally, Paul Weidig, Taina Bofferding, Mike Hansen, Zénon Bernard, Georges Mischo, Laurent Biltgen, Guy Kersch, Luc Majerus, Christian Weis, René Penning, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Echevins, Francis Maroldt, Astrid Freis, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 7.2. Convention relative à l'organisation et au financement des activités de l'Office social; décision

Vu la convention du 27 décembre 2016 signée entre l'Etat, la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Office social de la ville d'Esch-sur-Alzette ;

Considérant que ladite convention a pour objet de régler les relations entre les trois parties relatives à l'organisation et au financement des activités de l'Office social institué en tant qu'établissement public sous la surveillance de la commune en vertu de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la convention précitée signée entre l'Etat, la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Office social de la ville d'Esch-sur-Alzette.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 13.02.2017
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

N° 57/17/CAC
Vu et approuvé
Luxembourg, le 15.02.17
Pour le Ministre de l'Intérieur

